



Midi-Pyrénées

UNAPL Midi-Pyrénées

La newsletter

Actualités sociales, fiscales et politiques des professions libérales

.15

22 septembre
2009



5ème Université d'été de l'UNAPL **Strasbourg les 11, 12 et 13 septembre 2009**

Le guichet unique

Contrairement à l'affirmation de l'ancien Premier Ministre Jean-Pierre RAFFARIN, dans sa brillante intervention devant les délégués de l'UNAPL (réunis en Université d'été à Strasbourg), les acteurs économiques que sont les professionnels libéraux n'ont pas « besoin de protection » (on peut d'ailleurs s'interroger sur cette étonnante tendance des hommes politiques français à vouloir assurer un tel rôle de « protecteur »...).

C'est plutôt de « sécurité » que les libéraux, comme tous les chefs d'entreprise, ont le réel besoin. Sécurité qui ne peut être garantie que par une législation et une réglementation claires et stables.

La diarrhée législative et l'inflation réglementaire (+ de 10 000 pages annuelles au journal officiel, paraît-il, sans compter les bulletins officiels de chaque ministère...) rendent à peu près impossible le fait de s'assurer que l'on est « en règle ». Car l'on est souvent conduit à se poser la question : « quelle est la règle, maintenant » ?

L'une des « sécurités » qui doit être assurée, avec la mise en place du « guichet unique », est d'obtenir que les professionnels libéraux soient accueillis, orientés, conseillés, informés et formés par des structures idoines.

Cela ne peut être fait, de manière complète et pertinente, par les URSSAF ou les CCI, qui méconnaissent, le plus souvent, les particularités des professionnels libéraux.

Ces missions doivent être assurées par les ORIFF-PL : Offices Régionaux d'Information, de Formation et de Formalité des Professions Libérales. Les ORIFF sont déjà présents dans plusieurs régions. Leur généralisation est le seul moyen de garantir aux professionnels libéraux une structure appropriée à leurs besoins, comme c'est le cas pour les commerçants, industriels, artisans ou agriculteurs.

Et notamment en faisant la liaison avec tous les organismes sociaux et fiscaux, bien sûr (telle est l'utilité du « guichet unique »), mais aussi avec les Ordres professionnels, spécificité de bon nombre de libéraux.

Pour aboutir à la mise en place rapide et sûre des guichets uniques, il convient d'éviter aussi bien les « doublons » (avec d'autres « guichets ») que les « oublis »...

C'est pourquoi l'UNAPL de Midi Pyrénées suggère aux ministres concernés la réunion d'une commission technique inter professionnelle. Celle-ci devrait valider une répartition des professions entre les différents réseaux qui devraient être retenus : les CCI, les Chambres des métiers, les URSSAF... et, bien sûr, les ORIFF-PL.

Sur la base du registre national des professions de l'INSEE, chaque « branche » ou « secteur » serait ainsi affecté. Et pour les cas les plus complexes, les organisations professionnelles devront être sollicitées pour choisir « leur » guichet unique.

Cette « sécurité », apportés aux futurs professionnels dès la création de leur activité économique, garantirait un bon commencement de celle-ci, et en favoriserait la pérennité : les libéraux seraient suivis, et formés, par des structures au fait de leurs particularités.

Patrick ROUX,
Secrétaire Général de
l'UNAPLMidi-Pyrénées



Union Nationale des Professions Libérales - UNAPL Midi-Pyrénées
13 av J.Gonord 31500 TOULOUSE - Tel: 05 62 71 82 52 - Mail: oriff-unapl@wanadoo.fr - www.unapl-mp.org

